

## Métropole | Cenon: une charte pour reloger les habitants de La Sarailère



Ils étaient quelques dizaines, tous habitants de la Sarailère, à être venus assister, en début de semaine, à la signature de la charte relative à leur relogement. Une signature entre la ville de Cenon et le bailleur Mésolia qui s'inscrit dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier et de sa démolition partielle. Outre les signataires -Jean-François Egron, Maire de la ville et Emmanuel Picard, Directeur Général de Mésolia- étaient également présents : Christine Monnier (Direction patrimoine de Mésolia), Aurélie Jégu (en charge du relogement) et Fabien Stapp (Responsable du Pôle Territorial Mésolia).

C'est donc en début de semaine qu'a eu lieu la signature, entre la ville de Cenon et le bailleur Mésolia, de la charte relative au relogement et à l'accompagnement social des familles de La Sarailère. Une étape qui s'inscrit dans le cadre du projet de rénovation urbaine d'intérêt régional du quartier, impliquant une partie de la démolition de celui-ci. « C'est un moment fort, symbolique. Les choses se concrétisent. Quatre ans qu'on se bat pour cela », se réjouit Jean-François Egron qui poursuit en détaillant les principaux changements à venir: la démolition de la tour, la création d'allées bordées d'arbres, la restructuration des logements et le Centre de Prévention et de Loisirs de jeunes de Cenon (CPLJ) qui sera rétabli dans de nouveaux locaux. « La Résidence La Sarailère, c'est 560 logements. Ce n'est pas un petit quartier », note pour sa part Emmanuel Picard, lui aussi visiblement ravi de cette opération réalisée sous l'égide de l'ANRU (agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et principalement financée par Mésolia à hauteur de 51M€. 136 logements (la tour et deux bâtiments alentour) devant être démolis ; les autres simplement rénovés. Une transformation du quartier qui implique donc le relogement d'une partie de ses habitants, ce qui nécessite des explications et un accompagnement des personnes concernées. La charte prévoyant à ce titre, nombre de mesures en vue de faciliter la transition : des réunions d'information collectives, des propositions de relogement adaptées aux demandes des familles, une aide financière pour le déménagement et un suivi (y compris social grâce à la CAF, au CCAS, aux services sociaux de la Gironde ou encore au FSL) personnalisé.

Des habitants à rassurer

Des mesures non négligeables destinées à rassurer les habitants concernés, ce qui n'empêche pas certains de s'inquiéter malgré tout. Notamment pour des problèmes de sécurité ; certains appartements étant « visités » après le départ de leurs locataires et des trafics ayant lieu en bas de immeubles. « Un vigile est déjà là de 16h à 3h du matin. S'il faut adapter (les horaires), on les adaptera », répond Christine Monnier avant de rappeler que Mésolia n'est pas la police. Une mise au point avec les forces de l'ordre étant d'ailleurs prévue.

Autre souci : les frais de déménagement qui tardent à être remboursés. Un problème que Mésolia assure pouvoir régler rapidement.

D'autres inquiétudes ont également trait aux propositions de relogement :

-quant à l'obligation d'accepter un appartement au bout de trois propositions : « Aurélie va tenter de coller au mieux à votre demande. Elle pourra aussi vous faire des propositions orales notamment pour des appartements qui ne correspondent pas totalement à vos souhaits initiaux mais qui pourraient vous plaire. Et on ne les comptabilisera pas. »

-quant à une possible limitation des offres et donc du choix : « Votre premier interlocuteur, c'est Mésolia mais si vous dites à Aurélie que Domofrance ou Aquitanis a une résidence qui vous intéresse, on prendra contact avec eux car il y a une charte inter-bailleurs sur les projets de l'ANRU. »

-quant à la « loi égalité et citoyenneté » de 2016 et la crainte de ne pouvoir choisir un appartement plus grand en raison d'une « sous-occupation » des lieux : « Les projets ANRU permettent souvent aux bailleurs de régler des problèmes de sur ou sous-occupation logement mais c'est une chose rare en Gironde. En plus, vous êtes prioritaires en termes de relogement. On regardera au cas pas cas. »

Et à ceux qui contestent le bien fondé des travaux ou craignent d'être purement et simplement chassés de Cenon faute de moyens financiers suffisants, Jean-François Egron objecte : « lors de la première opération de renouvellement urbain, personne n'a rien dit de tel à Alain David lorsqu'il a détruit la grande barre André Gide (qui était d'ailleurs beaucoup plus grande que ce que nous avons ici). Aujourd'hui, le quartier de la Marègue n'a plus rien à voir avec ce qu'il était avant. Et pas un habitant ne souhaiterait revenir en arrière. Je suis attaché à tous mes habitants. On est là pour améliorer les conditions de logement que vous avez. Et à Cenon, il y a 40% de logements sociaux et très sociaux. Je m'inquiète pour la Métropole car sans des villes comme la nôtre, il y a des gens (à très petits revenus) qui ne trouveraient justement pas où se loger. »

Des travaux qui s'inscrivent dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine d'intérêt régional impliquant, outre la Sarailière, les quartiers Palmer et 8 mai 1945 et dont la dernière tranche sera lancée en 2024.

Emmanuelle Diaz

*Crédit Photo : ED*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 19/07/2019*

*[Url de cet article](#)*